



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1.

Débitrice: **FONDATION DU VIVARIUM DE LAUSANNE**,
Boissonnet 82, 1010 Lausanne
2.

Date du sursis concordataire provisoire: 13.03.2013
3.

Durée du sursis concordataire provisoire: 1 mois jusqu'au
25.03.2013
4.

Commissaire provisoire: Monsieur Jean-Frédéric BRAILLARD
, c/o BDO SA, CP 7690, 1002 Lausanne
5.

Remarques: LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRONDIS-
SEMENT DE LAUSANNE
Sursis provisoire et concordat 293 LP
A vous tiers intéressés.
Par décision du 13 mars 2013, communiquée le 13 mars 2013,
le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a
prononcé ce mercredi 13 mars 2013, et jusqu'au 25 mars 2013
un sursis provisoire en faveur de FONDATION DU VIVARIUM
DE LAUSANNE, Boissonnet 82, 1010 Lausanne.
L'audience de sursis provisoire est fixée au lundi 25 mars
2013, à 9:00 heures.
Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience
pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation du
débiteur.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne Adm cant

00879005

